

## CONSEIL COMMUNAL DU 16 JANVIER 2025

---

### Présents à l'ouverture :

Mme R. SOBRY, Bourgmestre

Mme E. MOREAU, Présidente de CPAS

Mme K. COSYNS, M. P. LANNOO, Mme V. THOMAS, M. G. TULPINCK, Mme M.-C. PIREAU, Echevins

M. S. NOEL, Président

MM. J. MALAISE, Y. CAFFONETTE, V. KEUWEZ, P. NAVEZ, V. DEMARS, F. PACIFICI, Mme A.

BAUDOUX, M. E. FOURMEAU, Mme N. BLANCHART, MM. J.-G. HONOREZ, J. USE, Mme E. VRAIE, M.

J. DAGNELIE, Mme C. DHAENE, Conseillers

Mme I. LAUWENS, Directrice générale

Remarque : Monsieur CRAMPONT entre en séance à 21h08 au point n°4.

## ORDRE DU JOUR

### SEANCE PUBLIQUE

- 1 Approbation du procès-verbal de la séance précédente.
- 2 Communication(s) de la Bourgmestre.
- 3 Gouvernance et transparence dans l'exécution des mandats publics – Approbation du rapport de rémunération 2024.
- 4 Approbation de la Déclaration de Politique Communale.
- 5 Représentation de la Ville - ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie.
- 6 Plan Communal de Développement Rural - Approbation du Rapport annuel 2024.
- 7 Schéma de Développement Communal - Validation de l'avenant pour intégrer le Schéma de Développement Territorial et la révision du CoDT.
- 8 Renouvellement de la commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité CCATM - Décision.
- 9 Bien communaux - Presbytère de Donstiennes - Approbation du projet de compromis de vente.
- 10 Octroi des concessions - Délégation au collège communal.
- 11 Intervention financière pour l'achat d'un système à composter - Année 2025 - Approbation de la convention de partenariat à conclure avec l'intercommunale IPALLE.
- 12 Projet d'arrêté ministériel - RC sur la police de la circulation routière - RN59 (Route de Thuin) - Modification de la vitesse.
- 13 Accord cadre - Travaux de voiries et d'égouttage divers 2025 - Choix du mode de passation et des conditions du marché.
- 14 Travaux de remplacement de dalles en béton - Rue Emile Vandervelde à Gozée - Choix du mode de passation et des conditions du marché.
- 15 Dépenses de personnel - Ratification d'une décision prise par le Collège communal sur pied de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
- 16 Ecole communale de Thuillies - Etude de stabilité - Ratification d'une décision prise par le Collège communal sur pied de l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
- 17 Communication des budgets 2025 des fabriques d'église de Ragnies et Biercée, approuvés par expiration du délai légal.

### HUIS CLOS

- 18 Représentation de la Ville – Désignation d'un délégué effectif, d'un délégué suppléant et d'un candidat administrateur au sein de l'ASBL « Les Plus Beaux Villages de Wallonie ».
- 19 Biens communaux - Rue A. Mathé 10 à Leers-et-Fosteau - Décision du principe de la vente.
- 20 Propriétés communales - Aliénations - Section Thuin - Vente d'un terrain sis rue de Lobbes Son D n°33/02B - Vente et désaffectation.

- 21 Rue Couture à 6536 Donstiennes - Incorporation dans le domaine public - Décision.
- 22 Enseignement fondamental - Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel enseignant.
- 23 Enseignement fondamental - Congé pour prestations réduites à des fins thérapeutiques au bénéfice d'un membre du personnel en disponibilité pour cause de maladie - Ratification.
- 24 Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Prolongation de la désignation à titre temporaire d'un maître d'éducation physique - Ratification.
- 25 Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Désignation à titre temporaire d'un maître d'éducation physique - Ratification.
- 26 Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle - Ratification.
- 27 Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Désignation à titre temporaire d'une institutrice primaire - Ratification.
- 28 Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle - Ratification.
- 29 Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Désignation à titre temporaire d'une institutrice maternelle - Ratification.
- 30 Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire - Ratification.
- 31 Enseignement fondamental - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire - Ratification.
- 32 Enseignement artistique à horaire réduit - Démission d'un professeur de clarinette et de saxophone et admission à la retraite - Acceptation.
- 33 Enseignement artistique à horaire réduit - Octroi d'un congé à une surveillante-éducatrice pour exercer provisoirement une fonction également ou mieux rémunérée dans l'enseignement - Ratification.
- 34 Enseignement artistique à horaire réduit - Octroi d'un congé à une surveillante-éducatrice pour exercer provisoirement une fonction également ou mieux rémunérée dans l'enseignement - Ratification.
- 35 Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Désignation à titre temporaire d'un professeur d'art dramatique et de diction, déclamation - Ratification.
- 36 Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de basson et de musique de chambre à titre temporaire - Ratification.
- 37 Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de danses urbaines à titre temporaire - Ratification.
- 38 Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur d'ensemble instrumental - Ratification.
- 39 Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de cor à titre temporaire - Ratification.
- 40 Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Désignation d'un professeur de hautbois à titre temporaire - Ratification.
- 41 Enseignement artistique à horaire réduit - Année scolaire 2024/2025 - Désignation à titre temporaire d'un professeur de danse classique et de danse jazz - Ratification.
- 42 Enseignement de promotion sociale - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire, à raison d'un mi-temps - Ratification.
- 43 Enseignement de promotion sociale - Désignation d'une surveillante-éducatrice à titre temporaire, à raison d'un mi-temps - Ratification.

Le Président ouvre la séance à 20 heures 00. Il annonce 7 questions d'actualité, la question de Monsieur NAVEZ portant sur un point examiné à huis clos ce jour, il y sera répondu lors de l'examen de ce point.

## SEANCE PUBLIQUE

### **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE.**

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **2. COMMUNICATION(S) DE LA BOURGMESTRE.**

Suite à une interpellation citoyenne, Madame la Bourgmestre invite les conseillers à utiliser les micros lors de leurs interventions afin que tout le public puisse pleinement suivre les débats.

## **3. GOUVERNANCE ET TRANSPARENCE DANS L'EXÉCUTION DES MANDATS PUBLICS – APPROBATION DU RAPPORT DE RÉMUNÉRATION 2024.**

La délibération suivante est prise.

### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, spécialement l'article L6421-1 ;

Vu le décret du 29 mars 2018 visant à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Vu la circulaire ministérielle du 18 avril 2018 relative à la mise en application des décrets du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD,) ainsi que la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale ;

Attendu que l'article L6421-1, §§ 1er et 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, tel qu'inséré par le décret du 29 mars 2018 susvisé, prévoit en substance que le Conseil communal établit un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations, ainsi que des avantages en nature, perçus par les mandataires et les personnes non élues dans le courant de l'exercice comptable précédent ;

Attendu que l'alinéa 4 de cet article L6421-1, § 1er, précise que ce rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement wallon, modèle transmis le 14 juin 2018, et communiqué par le Conseil communal au plus tard le 1er juillet de chaque année au Gouvernement wallon ;

Attendu que le projet de rapport a été communiqué dans le délai susvisé;

Considérant qu'il convient de préciser les éléments suivants :

- seuls les membres du Collège communal perçoivent une rémunération du fait de l'exercice de leur mandat de Bourgmestre ou d'Echevin ;
- les membres du Conseil communal participant aux séances du Conseil communal, aux commissions communales "Travaux - Mobilité - Développement durable", "Budget - Finances", "Enseignement - Jeunesse" et "Affaires sociales - Aînés", ainsi qu'à la Commission consultative d'aménagement du Territoire et de mobilité (CCATM) perçoivent des jetons de présence lorsqu'ils siègent dans ces instances ;
- aucun jeton de présence n'est versé aux Bourgmestre et Echevins lorsqu'ils siègent au Conseil communal ou en commission;
- aucun avantage en nature n'est alloué par l'Administration communale aux mandataires et personnes non élues siégeant au sein des instances de la Commune ou désignés par celles-ci pour siéger dans d'autres organismes ;

Considérant que, conformément au décret du 29 mars 2018 susvisé, les jetons et rémunérations mentionnés dans le rapport de rémunération sont exprimés en montants annuels bruts ;

Considérant qu'un tel rapport devra aussi être établi par les organismes dans lesquels la Commune détient des participations directes ou indirectes et que ce rapport sera communiqué avant le 1er juillet, tant à la Commune qu'au Gouvernement wallon ;

Considérant qu'en attendant la réception des rapports de rémunération de ces organismes, l'Administration communale n'est pas en mesure d'inclure dans son propre rapport des informations relatives aux rémunérations liées aux mandats détenus dans lesdits organismes ;

Vu le rapport de rémunération ci-annexé ;

Après en avoir délibéré ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1 : D'approuver le rapport de rémunération de la Ville de Thuin pour l'exercice 2024 composé d'un relevé individuel et nominatif des jetons et rémunérations alloués par l'Administration communale aux mandataires, comprenant la liste de leurs présences aux réunions des différentes instances de la Commune.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au Gouvernement wallon, accompagnée des documents composant ledit rapport de rémunération.

#### **4. APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE.**

Madame la Bourgmestre présente la note de politique communale pour la mandature 2024-2030.

Aujourd'hui, la volonté du Collège communal et des mandataires de la majorité est claire : nous voulons inscrire la Ville de Thuin dans un programme qui s'articule autour d'axes principaux et qui viseront à offrir un service optimal à la population tout en sauvegardant l'équilibre financier et en garantissant une fiscalité modérée. Tout en garantissant une situation financière saine pour la Ville, le Collège aura à cœur de développer des projets qui visent à améliorer davantage la qualité et le cadre de vie et garantissent un épanouissement de nos concitoyens. La majorité souhaite :

- une commune attractive où il fait bon vivre, dans un environnement où la sécurité aussi bien que la propreté sont assurées et renforcées ;
- une commune au cœur de laquelle la qualité de vie est privilégiée ;
- une commune qui garantit l'éducation et l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes ;
- une commune qui renforce la cohésion sociale et encourage la participation citoyenne, avec une attention à tous les publics ;
- une commune qui fait tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à l'émancipation de chacun de ses concitoyens.

Cette volonté se traduira par des projets menés dans le cadre de différents axes prioritaires.

##### **1. Amélioration du cadre et de la qualité de vie**

###### **Sécurité**

Une des premières nécessités en matière de sécurité, au niveau communal, est que chaque citoyen sache qui est son agent de quartier. Le Collège s'attèlera à cet objectif, notamment en valorisant la police de proximité.

L'objectif est avant tout d'œuvrer pour la sécurité des citoyens et sécuriser les voiries.

La sécurité est en effet un droit fondamental. Dans cette perspective, le Collège poursuivra et évaluera l'installation de caméras de surveillance.

Afin de renforcer la sécurité routière, les actions de prévention et les contrôles seront multipliés, en collaboration avec la police locale, et les sanctions administratives, notamment en matière de stationnement dangereux, seront renforcées. Prévention et répression étant les deux faces d'une politique de sécurité efficace, ces deux volets seront conjugués.

L'éclairage public joue aussi un rôle important sur le sentiment de sécurité. Il sera procédé à l'identification des quartiers et des moments où l'éclairage reste nécessaire durant la nuit.

###### **Emploi et développement local**

Sous l'impulsion de l'échevin du Commerce et en collaboration avec l'Agence de développement local, le Collège souhaite offrir une réelle vitrine de l'emploi dans notre commune. Cela passera par l'organisation d'un salon de l'emploi qui regroupe tous les acteurs concernés : entreprises locales, organismes de formation, écoles, etc. Cela passera aussi inévitablement par une communication proactive de la Ville

destinée aux chercheurs d'emplois, aux jeunes mais aussi aux entreprises qui recrutent. Afin de leur offrir la meilleure vitrine possible, l'annuaire des commerçants et indépendants sera en outre remis à jour. Et afin de garantir un espace d'échange structuré à nos commerçants et indépendants, entre eux mais également avec la Ville, une mise en réseau sera organisée par le Collège.

Pour soulager la tâche de nos agriculteurs et producteurs locaux, un guichet unique leur sera dédié à la Ville. Ils pourront y trouver un accompagnement et une aide soutenante et proactive, par exemple en ce qui concerne les démarches à effectuer dans l'obtention de labels.

###### **Propreté et environnement**

La gestion des déchets et la propreté des espaces publics sont des enjeux cruciaux pour la qualité de vie des citoyens. Afin d'assurer une ville et des villages propres, il est impératif d'investir davantage dans les moyens

humains, matériels et de communication. Cela permet de répondre efficacement aux besoins de la population tout en sensibilisant chacun à l'importance de maintenir notre environnement propre. La propreté est en effet l'affaire de tous. Sensibiliser la population à l'importance de la gestion des déchets et au respect de l'environnement est une priorité. Des actions pédagogiques régulières à destination des citoyens seront déployées. Le volet sanction a également un rôle à jouer en matière de sensibilisation. Le Collège se positionne en faveur de la tolérance zéro pour les incivilités liées notamment à la propreté publique. Par ailleurs, l'entretien des cimetières sera amélioré et le Collège aura à cœur de poursuivre le fleurissement de nos villages, en privilégiant les plantes vivaces et indigènes.

#### Logement

Une offre de logement adaptée participe aussi à améliorer le cadre de vie d'une commune. La volonté du Collège est de permettre à tous les citoyens, particulièrement les publics dits faibles, de se loger dans leur environnement familial de qualité.

Pour ce faire, le Collège a plusieurs plans d'action. Mener, tout d'abord, un travail en collaboration étroite avec le Foyer de la Haute Sambre. Rénover le parc existant, trop souvent à la limite de la salubrité, avant de construire de nouveaux logements.

Promouvoir les services de l'Agence immobilière sociale trop souvent méconnus, à l'égard des locataires mais également des propriétaires. Maintenir enfin la taxe sur les logements inoccupés et poursuivre la lutte contre les domiciles fictifs.

#### Inclusivité

Une commune exemplaire où il fait bon vivre est également une commune inclusive.

Une attention particulière à l'accessibilité des bâtiments publics sera accordée. De façon plus large encore, l'inclusivité de tout le territoire communal sera une priorité (largeur des trottoirs, places de parking PMR, etc.). Le Collège incitera également systématiquement les opérateurs privés à garantir l'accessibilité aux PMR lors de leurs organisations d'événements et manifestations.

#### Bien-être animal

Le bien-être animal fera naturellement l'objet d'attentions. Le Collège souhaite que les propriétaires d'animaux domestiques puissent trouver dans leur commune des services qui permettent à ces derniers de s'épanouir. Une réflexion sera par exemple menée sur les projets permettant de valoriser notre statut de capitale mondiale du chien.

Le Collège misera sur les indispensables synergies entre les acteurs de terrain dont les vétérinaires, la Fédération cynologique internationale, la SRPA de Charleroi, Natagora etc. et développera des collaborations avec ces partenaires privilégiés.

La promotion de la stérilisation des chats errants par les vétérinaires sera poursuivie et le Conseil consultatif du bien-être animal sera relancé.

## 2. Encadrement de nos enfants et jeunes

#### Petite enfance

En ce qui concerne nos plus jeunes citoyens, nos enfants, la priorité absolue est d'amplifier leur accueil, largement insuffisant actuellement. Face au besoin criant, toutes les pistes seront explorées, des appels à projets qui permettent de bénéficier de subsides aux partenariats public/privé.

Le Collège veillera par ailleurs à pérenniser l'Accueil temps libre.

#### Enseignement

L'enseignement présent sur notre territoire est diversifié et de qualité. Les élèves bénéficient d'un programme qui garantit l'apprentissage des compétences fondamentales et qui leur permet de développer un regard ouvert sur le monde.

Le Collège insistera sur la maîtrise des fondamentaux et l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge. Le souhait du Collège est notamment de développer la lecture, en sensibilisant par exemple les enseignants au « quart d'heure lecture ».

Aussi, le Collège souhaite que l'enseignement prépare nos jeunes à leur rôle de citoyen de demain : sensibilisation au bien-être animal, à la bonne utilisation des nouvelles technologies, à une alimentation saine, à la santé par le sport, etc.

Offrir un enseignement de qualité ne peut enfin se faire que dans des conditions matérielles correctes. Il est donc nécessaire que notre commune poursuive l'entretien régulier et la modernisation de nos bâtiments scolaires.

#### Jeunesse

Beaucoup de villages et de quartiers sont encore dépourvus d'espaces publics dédiés au sport ou à la détente.

Pour nos jeunes mais également pour nos touristes, le Collège souhaite créer ce type d'espaces qui seront aussi l'occasion de développer la sensibilisation à l'environnement (mares, vergers, etc.).

Le Collège entend soutenir, via un accompagnement de la Ville, toute initiative participant à l'épanouissement des jeunes, qu'elle soit culturelle, sportive ou autre.

Le Collège proposera en outre le service citoyen volontaire aux jeunes de l'entité. À l'instar de ce qui se fait déjà en matière de bénévolat et de volontariat, les communes et les CPAS peuvent proposer aux jeunes âgés entre 18 et 25 ans de s'investir durant plusieurs mois au service du bien commun via des projets d'utilité collective (exemples : dans des secteurs de l'aide aux personnes, de l'environnement, de l'éducation ou de l'accès à la culture).

### 3. Participation citoyenne et cohésion sociale

Convaincu que les jeunes d'aujourd'hui sont les acteurs de demain, le Collège souhaite renforcer la participation citoyenne en permettant qu'elle commence tôt avec notamment la création d'un Conseil communal des enfants. Au même titre, le Conseil consultatif des aînés sera relancé. À travers ces deux organes que nous jugeons essentiels à une bonne dynamique communale, le Collège entend rendre leur importance aux projets dédiés à nos aînés et à nos jeunes. En outre, la politique des quartiers est un formidable outil en matière de participation citoyenne. Elle sera pérennisée et structurée.

La politique sportive de notre commune doit également être un levier puissant pour renforcer l'unité sociale et encourager un mode de vie sain. La Ville, à travers ses diverses actions, se positionnera comme un véritable moteur de la pratique sportive, de la santé publique et du bien-être de ses citoyens. Citons quelques-unes de ces actions :

- Un listing détaillé des aides attribuées aux clubs sera mis en place, basé sur des critères objectifs tels que le nombre d'enfants inscrits, les types d'activités proposées, la qualité des infrastructures, l'image du club à l'extérieur, son impact local, etc.
- Le Collège promouvra l'organisation d'événements et de rencontres, parmi lesquels un Mérite sportif et l'organisation d'activités avec des personnalités sportives reconnues : conférences, séances d'entraînement ou de compétitions amicales avec des sportifs locaux, etc. Ce type d'initiatives vise à renforcer l'image du sport dans la commune, à inspirer les jeunes, à créer des liens entre les pratiquants. Le mérite des clubs et de leurs pratiquants doit être mis en lumière.
- Une attention sera portée aux normes de sécurité et d'accessibilité pour permettre à tous les citoyens de pratiquer leur activité dans les meilleures conditions.

Concernant l'action sociale, une note de politique sociale sera présentée par le Conseil de l'action sociale. De son côté, le Collège entend poursuivre les synergies, la collaboration et le soutien à destination des services de l'action sociale.

### 4. Urbanisme, aménagement du territoire et mobilité

En lien avec sa volonté de renforcer la participation citoyenne, le Collège amplifiera la consultation populaire et l'information à destination des riverains dans le cadre des grands projets de rénovation urbaine ou de voirie.

En matière d'aménagement du territoire notamment et parce que préserver l'âme de nos villages est important, chaque village sera considéré à travers un double prisme : celui d'un village s'intégrant dans l'entité mais également celui de ses spécificités propres. Nous pensons notamment à la mobilité : chaque village a des besoins spécifiques mais pour favoriser la cohésion, il convient d'avoir également une vision transversale de la mobilité. Une attention particulière sera en outre accordée à l'entretien de nos voiries et de nos chemins agricoles. La nécessaire rénovation de voiries qui dépendent d'autres niveaux de pouvoir, singulièrement la Région, sera suivie de près par le Collège.

En matière d'urbanisme, le Collège agira pour atteindre les objectifs décrits dans la présente déclaration tout en conservant, en parallèle, à l'esprit les enjeux inhérents : logement, mobilité, qualité environnementale, gestion des risques (inondations, nuisances, etc.). Nous appliquerons la législation en matière d'urbanisme afin de mener une véritable lutte contre les infractions urbanistiques trop souvent permises et tolérées.

Le Collège entend ainsi favoriser une densification raisonnée, en préservant les espaces verts et en optimisant les infrastructures existantes.

La poursuite de la réaffectation du chantier naval sera inévitablement un dossier phare de la mandature.

### 5. Une commune exemplaire, attractive et qui met en avant ses atouts

Notre Ville ne manque pas d'atouts, que ce soit en matière de sport avec des clubs et athlètes de renommée internationale, en matière de folklore lui aussi reconnu au-delà de nos frontières, en matière de patrimoine, en matière de ruralité etc.

Le Collège souhaite valoriser ces nombreux atouts. Nos agriculteurs et producteurs sont aussi un véritable atout territorial, et nos critères de marchés publics seront modifiés afin de favoriser les producteurs locaux, avec la volonté de privilégier les circuits courts et la consommation locale.

Dans le même objectif de privilégier les circuits courts et la consommation locale, le Collège rapprochera les écoles et nos producteurs locaux et étudiera les pistes de collaboration entre eux.

La signalétique joue également un rôle dans l'attractivité touristique de notre entité et, indirectement, dans le soutien à nos commerçants, établissements horeca et autres acteurs de la vie quotidienne. Une réflexion sera menée quant à ce point. L'attractivité de notre commune passera aussi inévitablement par les actions menées entre autres par l'Office du tourisme et le Centre culturel. À cet égard et soucieux d'assurer un accompagnement et une coordination adéquats, le Collège a créé un échevinat du Tourisme et de la Culture. Le but est de pouvoir proposer, avec le concert de tous les acteurs concernés, une programmation grand public attractive tant pour nos concitoyens que pour les touristes.

En matière d'énergie, le Collège veut une Ville qui montre l'exemple en poursuivant la chasse aux gaspillages dans l'ensemble des bâtiments publics avec le concours des usagers (écoles, académie, salles polyvalentes, etc.). Un cadastre des bornes de recharge existant sur le territoire sera commandité et l'objectif d'installer une borne dans chaque village sera poursuivi par le Collège.

Enfin, Thuin regorge d'endroits exceptionnels. Pensons au quartier du Rivage, aux Jardins suspendus, mais aussi à nos villages. La volonté du Collège est de valoriser tous ces lieux également. À cet égard, il suivra de près les dossiers qui dépendent de la Région mais qui impactent largement l'attractivité de notre territoire, comme celui de l'Abbaye d'Aulne ou de la RN54.

#### Volet budgétaire

Le Collège tiendra le cadre financier en appliquant une gestion de la commune performante tout en préservant nos habitants de la charge fiscale notamment.

Il veillera à intégrer les difficultés budgétaires des autres niveaux de pouvoir, à baisser la fiscalité sur les ménages thudiens, à hiérarchiser, évaluer et objectiver les dépenses, à rechercher un maximum de subventions possibles et à lutter contre toute sorte de gaspillage. En clair, nous souhaitons faire mieux avec la même chose voire moins.

Enfin, le Collège sera attentif à l'évolution de la dette, notamment en limitant la part communale des investissements annuels à 180 euros par habitant.

#### Conclusion

Dans quelques semaines, ces projets et autres motivations inscrites en résumé dans cette note seront détaillés dans un Plan Stratégique Transversal qui fixera les objectifs stratégiques ainsi que les actions concrètes à mener, en parfaite collaboration avec l'administration et l'ensemble de son personnel.

Avec le PST et la déclaration de politique communale, nous voulons fixer une ligne de conduite à court, moyen et long terme. Notre société évolue et les pouvoirs publics doivent s'adapter, eux aussi, à ces évolutions.

Enfin, soulignons à nouveau que notre volonté est de mettre en place tous ces projets en ne perdant jamais de vue une gestion rigoureuse des finances communales. À cet égard, c'est une véritable vision à long terme que nous avons, notamment en maximisant la recherche de subsides auprès des autres niveaux de pouvoir dont nous dépendons par ailleurs.

Monsieur NOEL donne alors la parole à Monsieur DEMARS qui intervient : « *Merci Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, si vous me le permettez, j'articulerai mon intervention en trois temps, une appréciation générale du document soumis au suffrage de notre conseil, une analyse de son contenu et de son volet budgétaire et un certain nombre de questions que les deux volets soulèvent et, enfin, une conclusion.*

*La Déclaration de Politique Communale est un moment important dans une législature car elle est censée être, en quelque sorte, un document de référence qui trace la ligne de conduite que compte imprimer la majorité à la vie communale. C'est d'ailleurs un document obligatoire, imposé par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et qui doit comporter, au minimum, je cite, « les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière. » C'est donc, normalement, une occasion de savoir ce qu'une nouvelle majorité compte faire lors de son mandat. On devrait y trouver les grands projets à mener et la recette envisagée afin de mobiliser les moyens humains et financiers pour rencontrer ces projets.*

*Malheureusement, Madame la Bourgmestre, la lecture de ce document a laissé mon groupe fort perplexe quant à l'exercice réalisé. On a plus l'impression d'une occasion manquée que d'avoir appris quelque chose. On ne sait, aujourd'hui et pas plus qu'hier, ce que la majorité compte faire et comment elle compte le faire. En effet, très peu de projets sont énoncés et, lorsqu'ils le sont, il n'est jamais expliqué comment on va concrètement faire pour les mener à bien. En réalité, la simple lecture de votre programme politique (celui du MR), connu depuis la période pré-électorale, nous démontre que ce document ne nous aura pas appris grand-chose. Le seul changement que j'ai vu récemment, c'est la couleur de fond des publications de la Ville sur les réseaux sociaux. Mais nous y reviendrons.*

*Au-delà de cet état de fait, ce qui est interpellant également, c'est de n'y trouver aucune ligne sur certains sujets qui, pourtant, nous semblent être primordiaux.*

- *Pas une ligne sur le personnel communal qui pourtant, au regard des différentes réformes de la fonction publique dont les deux partis de la majorité sont les auteurs et qui vont clairement l'impacter, aurait mérité*

*d'être considéré et/ou rassuré au travers de cette déclaration. Je comprends les inquiétudes et, peut-être, est-ce volontaire de ne pas aborder de sujet qui pourrait fâcher. C'est regrettable ;*

*- Pas plus de considération pour le développement durable qui, même s'il faut reconnaître qu'il n'est plus la préoccupation numéro 1, reste tout à fait d'actualité et toujours aussi important à envisager ;*

*- Aucune idée d'éventuels investissements structurants que la majorité compte faire pour notre ville ;*

*- Aucun mot sur les services de secours et, notamment, sur la caserne abritée sur notre territoire.*

*Rien de tout cela. Ce qu'on lit dans cette déclaration, c'est une succession non exhaustive d'intentions de thèmes vaguement abordés et de mesures dont une majeure partie existent déjà, car mises en œuvre par la précédente majorité.*

*A l'instar de la manière dont avait été qualifié, dans la presse, le bilan de la précédente majorité par Monsieur Lannoo, à savoir « une législature menée avec sérieux...mais la majorité a manqué d'ambition et de prévoyance »*

*Ces mots, déjà fort critiquables à l'époque ou notre bilan était unanimement salué sur le plan des projets et de la maîtrise budgétaire y compris par la presse (pour rappel nous avons obtenu l'une des meilleures notes de la Province), résonnent aujourd'hui encore un peu plus bizarrement. A la lecture de votre document, j'ai envie de vous dire que c'est un peu l'hôpital qui se moque de la charité !*

*C'est encore plus invraisemblable quand on sait qu'aujourd'hui, tous les dossiers d'envergure qui vont se concrétiser, ont été initiés, travaillés, budgétés et obtenus par la précédente majorité et avec le concours professionnel des services de l'administration. Sans exhaustivité, je citerai la future rénovation de la rue Léopold, la rénovation du parc de l'hôtel de ville, la création d'un parking à la demi-lune, des voiries transversales de la Grand rue, la réalisation d'un schéma de développement communal, les différents travaux de rénovation de voiries issues du plan d'investissement communal et du plan de rénovation des voiries...et il y en a bien d'autres.*

*Alors, à la lecture de votre déclaration de politique communale, je me permettrai de vous retourner bien volontiers les qualificatifs de manque d'ambition ou de prévoyance, qui me semblent, cette fois, tout à fait appropriés.*

*Venons-en au contenu, aux questions et essayons de voir le positif.*

*On nous dit que l'on va renforcer la sécurité routière en multipliant les actions de prévention et de contrôles.*

*Fort bien, la sécurité sur nos routes est importante. Mais, évidemment, pas un mot sur les moyens de mettre cela en œuvre. Tout le monde connaît les problèmes d'effectif dans la police en générale et, encore plus, dans les polices locales. Alors Madame la Bourgmestre, en votre qualité de nouvelle présidente de la Zone de Police, pourriez-vous nous expliquer comment vous comptez faire pour rencontrer ces deux objectifs ?*

*Une autre mesure prévue existe déjà, à savoir réaliser une analyse sur l'identification des endroits et moments où l'éclairage public doit perdurer pendant la nuit. Cette analyse a été faite suite à la campagne d'extinction de l'éclairage public lors de la crise énergétique. Ce n'est donc pas nouveau même s'il ne faut pas exclure qu'il faille peut-être quelques ajustements à la marge.*

*En matière d'emploi, je peux voir positivement la volonté d'organiser un salon de l'emploi, qui était dans les objectifs de la précédente majorité mais n'a pu, pour diverses raisons et notamment les crises successives, être rencontré. Pour ce qui est de l'annuaire des commerçants et indépendants, la volonté de remettre à jour ce que nous avons déjà mis à jour ces dernières années n'est évidemment pas neuve. C'est un travail continu. J'aurais donc utilisé le vocable poursuivre qui me semble plus approprié. Fédérer les commerçants et indépendants est un autre point positif tout comme le guichet unique des agriculteurs même si nos services le faisaient déjà largement, notamment au travers de l'aide apportée en matière de dégâts liés à la sécheresse ou la pluie.*

*La propreté est un enjeu important du cadre de vie. Je note une volonté d'investir davantage dans les moyens humains, matériels et de communication et d'entretenir mieux les cimetières. C'est un vœux pieu. Mais je ne vois rien sur ce qui est réellement envisagé. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet ?*

*Je note aussi une volonté de travailler sur la sensibilisation à destination des citoyens. Mais paradoxalement, je ne vois aucune ligne, ni même le fait de citer notre plan Imagine Thuin, plan de développement durable élaboré sous la précédente législature. Pourtant, ce dernier était le réceptacle, parmi bien d'autres thématiques, d'une multitude d'actions de sensibilisation que nous avons mises en place. J'aimerais savoir ce que plan est censé devenir dans votre perspective ?*

*En matière de logement, votre déclaration compte faire tout ce que nous avons fait. Rénover, via le Foyer de la Haute Sambre, le parc de logements. Des budgets ont été obtenus pour ce faire et doivent encore produire leurs effets, promouvoir l'agence immobilière sociale, à laquelle la précédente majorité a décidé d'adhérer et vers laquelle le collège précédent renvoyait régulièrement des propriétaires désirant louer un bien. Enfin, maintenir la taxe sur les logements inoccupés et poursuivre la lutte contre les logements fictifs, deux projets largement amplifiés sous la précédente législature. Rien de nouveau donc.*

*Je serai bref en matière de bien être animal. Je note positivement la poursuite de la promotion de la stérilisation des chats errants. Je m'étonne en revanche de la volonté de relancer le conseil consultatif du bien être animal*

qui est tout à fait fonctionnel, s'est encore réuni en novembre dernier et ne demande pas à être « relancé ». Rien de nouveau non plus à ce sujet.

En matière d'encadrement de nos jeunes et de nos enfants, j'ai plusieurs questions. Je ne vais pas aborder la question des places en crèche puisque celle-ci fait l'objet d'une question d'actualité, nous y reviendrons donc ultérieurement.

En matière d'enseignement, je regrette de ne pas lire une ligne sur l'alimentation saine au sein de nos établissements scolaires. On sait que le fait de pouvoir offrir des repas dans les écoles est un élément d'attractivité et on sait aussi que ce service fait défaut dans nos implantations. J'aurais aimé lire qu'une réflexion allait être initiée à ce sujet même si je sais que les contraintes sont nombreuses.

Je lis qu'il y a une volonté de poursuivre l'entretien régulier et la modernisation des bâtiments scolaires.

J'aurais voulu en savoir plus à ce sujet. Quels projets envisagez-vous, dans quelles implantations ?

Je m'inquiète également, dans le volet jeunesse, de ne jamais voir figurer l'AMO ou la Maison des jeunes. Je lis bien, par contre, que le collège entend soutenir « via un accompagnement ville » toute initiative participant à l'épanouissement des jeunes. Faut-il en déduire qu'il est question de substituer un service de la ville aux structures existantes ? Cela mérite clarification me semble-t-il.

Sur le volet participation citoyenne, je note positivement la création d'un conseil consultatif des enfants, et la relance du conseil consultatif des aînés, éléments également présents dans notre programme.

Je note aussi que la politique des quartiers que nous avons créé est un formidable outil de participation, je le pense sincèrement. Elle sera pérennisée et structurée. Qu'entendez-vous par structurée parce que je pense qu'elle l'est déjà très fortement ?

Pour l'anecdote, c'est à cette occasion que nous présentions et invitions systématiquement d'ailleurs, les agents de quartier de la police de proximité qui pouvaient ainsi se faire connaître des habitants. Je fais le lien avec votre volonté de travailler ce point qui l'a déjà été. Si j'avais un conseil à vous donner, en votre qualité de présidente de la zone de police, c'est de déjà travailler à ce qu'il y ait suffisamment d'agents de quartier, ce qui, sans porter de jugement, a largement fait défaut ces derniers mois. Je ferme la parenthèse.

Je ne vois pas non plus la volonté de retransmettre les débats de ce conseil communal à destination des citoyens. C'est, je pense, une bonne manière d'intéresser les gens à ce que nous faisons et de les conscientiser aussi à la chose publique. Y-a-t-il une ouverture sur ce sujet ?

En matière de sport, vous souhaitez créer un listing des aides attribuées aux clubs sportifs, organiser des événements avec des personnalités sportives et travailler sur l'accessibilité et les normes de sécurité des infrastructures.

Sur le listing d'abord, il existe et à plusieurs titres. Il existe au travers des subsides octroyés, en numéraire comme en nature. Il existe aussi puisqu'il a dû être réalisé dans l'optique de l'octroi du chèque sport mis en place par la précédente majorité. D'ailleurs, ce chèque, que devient-il ? Comptez-vous le maintenir ? A quelle hauteur, selon quelles règles ?

Sur l'accessibilité et les normes de sécurité, j'aimerais savoir ce qu'il en est car nos infrastructures sont, largement au fait de ces éléments. La salle de Thuilleries venant d'être rénovée, le stade de Foot de Thuin étant neuf, le Hall Polyvalent étant en cours de rénovation... Qu'en est-il ?

En matière d'action sociale et de cohésion sociale, je note qu'il faudra attendre la déclaration de politique sociale. Je regrette que vous considériez que ces thèmes soient du seul ressort du CPAS mais, soit. Je formule néanmoins la demande officielle qu'elle puisse être présentée à notre conseil et questionnée ici même. Les interactions sont telles qu'il ne me semble ni opportun ni souhaitable d'établir une cloison étanche entre les institutions. Je pense aussi que les citoyens ont le droit d'être informés à ce sujet. Pouvez-vous prendre l'engagement qu'il en sera ainsi ?

En matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, je ne vois objectivement rien sur votre vision de la chose. On y parle de mobilité inter villages, de consultation des citoyens sur des projets d'envergure... ok, je peux rejoindre ces deux thèmes qui, pour le surplus étaient également dans notre programme.

Par contre je ne sais rien de la manière dont vous voyez l'épineuse question des parcs éoliens, votre ouverture éventuelle à de nouveaux type d'habitat, votre perception du développement urbain... rien de tout cela, c'est un peu court il me semble.

Je note qu'il est question de mener une véritable lutte contre les infractions urbanistiques trop souvent permises ou tolérées. Pourriez-vous préciser votre pensée ? En effet, les services ont beaucoup travaillé sur ces thématiques et nous avons eu à connaître de nombreux dossiers en la matière. Je ne comprends donc pas très bien ce que vous entendez par là ?

Je vois le dossier du chantier naval qui se poursuit et se poursuivra, sans doute encore, au-delà de 2030.

En matière d'exemplarité et d'attractivité, Il est prévu de modifier les critères de nos marchés publics par des clauses sociales et environnementales, je le note positivement même si je pense que c'est déjà le cas.

Je note également une volonté d'améliorer la signalétique, élément d'attractivité touristique. Faut-il préciser que c'est un dossier que j'ai initié en tant qu'échevin des travaux et de la mobilité sous la précédente législature.

Des panneaux indiquant les parkings publics sur le centre et l'Abbaye d'Aulne et les cheminements pour y

accéder ont été commandés, j'aurais voulu savoir quand ils seront placés ? Par ailleurs, comment comptez-vous poursuivre ce travail déjà initié ?

Sur le rôle à jouer par le Centre culturel et l'Office du Tourisme, vous vous contentez de dire que vous avez identifié un échevin responsable. Fort bien. Mais est-ce là votre seule ambition ? Autrement dit, quelle est votre stratégie en matière de développement culturel ? Même question pour ce qui est du développement touristique ? Vous prévoyez d'établir un cadastre des bornes de recharges existantes sur le territoire et d'en installer dans les villages. Un projet a été initié, sous la précédente législature, avec les concours d'Igretec et de Ceneo, nos intercommunales. Nos services ont identifié des emplacements où des bornes publiques devraient être installées et les point d'attractivité et places de village avaient, à ce titre, été privilégiées. Pouvez-vous me dire où en est ce projet ? Quand les bornes seront-elles installées ?

Je note, enfin, que vous allez suivre les dossiers de la rénovation de l'Abbaye d'Aulne et celui de la réalisation du chaînon manquant de la RN54. C'est heureux. Je suis tout de même inquiet quand je vois les choix posés actuellement au Gouvernement wallon qui a, vraisemblablement privilégié la réalisation d'une route à Brugelette dont personne, enfin presque personne, ne veut, à la RN54 que tout le monde appelle de ses vœux. C'est un véritable enjeu que nous avons porté aux côtés des citoyens et il mérite toute notre attention, notre détermination et notre énergie. Notre député et collègues Vincent Crampon pourra certainement nous être d'une précieuse aide dans la défense de cet enjeu majeur pour notre commune.

J'en viens maintenant au volet financier Madame la Bourgmestre. Car là, on est plus dans le catalogue de bonnes intentions, on est carrément dans la caricature de promesse « électorale ». Chers administrés, on va faire plus et mieux avec autant voire moins ! En résumé, on rase gratis.

Hormis la balise d'investissement que vous maintenez, puisque c'est celle que nous avons établi depuis plusieurs années, à 180 euros par habitant, pas un seul chiffre. Pas une seule proportion du budget consacrée à tel type de projet ou tel autre. En bref vos intentions ne sont pas budgétées. Vous faites donc des promesses sans savoir si vous pourrez les tenir.

J'en veux pour preuve votre déclaration qui consiste à nous dire que vous allez intégrer les difficultés budgétaires des pouvoirs supérieurs et baisser la fiscalité des thudiens, le tout en faisant mieux que ce qu'on faisait avant ! Madame la bourgmestre, je peux comprendre qui vous souhaitiez séduire, mais tout cela n'est pas sérieux !

Sur les difficultés financières des autres niveaux de pouvoirs qui ont un impact négatif sur nos finances par exemple. Ce sont des dépenses ordinaires. Tout bon gestionnaire communal sait que ce sont des recettes ou dépenses du budget ordinaire. Quand on allie une diminution des recettes avec des dépenses constantes voire en augmentation, on se retrouve en situation de déficit budgétaire. Ce n'est pas politique, c'est mathématique. On peut faire choix politiques pour ajuster, oui, mais tout dépend de la proportion et de la hauteur du déficit à combler.

Ne prenons que quelques exemples. On sait déjà que la police, au niveau de sa dotation, va nous coûter 8% de plus que l'an dernier. Vous l'avez acceptée cette augmentation. On sait aussi que le risque de voir le même phénomène au niveau de la zone de secours est important. On sait aussi que les dépenses de transfert vers le CPAS vont augmenter, notamment pour des raisons évidentes de report de charges financières. Expliquez-moi donc comment vous allez sortir votre baguette magique et sauvez nos finances de la banqueroute sans augmenter les recettes, au moins sensiblement ? Je suis peut-être un idiot, même si après de nombreuses années de gestion saine et responsable, je pense que nous avons notre petite expertise du domaine.

Peut-être avez-vous un agenda caché, non visible et énoncé dans cette déclaration de politique communale. Peut-être avez-vous l'intention de supprimer certains services à la population ou à réduire le personnel dans certains secteurs ? Faut-il voir l'absence de thématique liée au personnel de l'administration comme un mauvais présage en la matière ? Je ne vous fais pas de procès d'intention, entendons-nous bien, mais je fais des hypothèses et j'essaie de comprendre votre logique. Je n'ai d'autres choix tant ce volet budgétaire est inexistant. En termes de fiscalité, vous allez me faire croire que la taxe déchet ne va pas augmenter alors qu'on sait tous que le coût du traitement des déchets et des transports ne cesse de croître ? Vous allez me faire croire qu'en alliant une baisse des recettes et une baisse de l'IPP, nous continuerons à être capable d'offrir les services que nous offrons aujourd'hui ? D'ailleurs, je l'aborde, je n'ai rien vu concernant la diminution de l'IPP dans votre déclaration ? Pas plus sur la manière de baisser la fiscalité de nos concitoyens ? Quels sont vos projets en la matière ?

Enfin, sur la mobilisation des subsides, je vous invite à lire les rapports financiers de Belfius de ces dernières années. A chaque fois, il y est précisé que nous sommes les champions de l'utilisation des subsides à Thuin ; Nous avons toujours eu à cœur d'y être particulièrement attentifs. Je ne vois pas trop comment vous allez améliorer cette situation. La maintenir serait déjà un bel objectif.

Voilà, Madame la Bourgmestre, ce que je voulais vous livrer de notre lecture de votre Déclaration de Politique Communale. Je vous avoue que nous restons sur notre faim, que nous sommes inquiets à bien des égards et que les promesses faites nous paraissent extrêmement difficiles à tenir !

*Nous avons, quand même fais l'exercice de souligner le positif. Mais la difficulté de votre document, Madame la Bourgmestre, c'est qu'on y voit aucune vision. On y décèle des intentions, vagues, insuffisamment documentées à notre estime mais jamais les actions pour y arriver; les moyens pour les financer. J'espère au moins que les questions que je vous adresse, et les réponses que vous allez apporter, nous permettront d'étoffer notre connaissance de votre projet et, partant, celle des citoyens que nous représentons. Je suis donc tout ouïe et reviendrai en réplique avec des éléments complémentaires si nécessaire. Je vous remercie »*

Monsieur KEUWEZ intervient : *« Au nom du groupe IC-Les engagés, Je souhaite exprimer notre soutien à la déclaration de politique communale qui nous est aujourd'hui soumise. Cette déclaration n'est pas seulement une réponse aux exigences du Code de la démocratie locale, mais une feuille de route qui trace les grandes lignes de notre vision pour l'avenir de notre commune. C'est un engagement envers les Thudiniennes et les Thudiens, une promesse de leur offrir une qualité de vie optimale tout en préservant l'équilibre financier de notre ville. La déclaration de politique communale est le fruit d'une réflexion approfondie et d'un travail collectif. Elle a en effet été réalisée en parfaite intelligence entre les deux partenaires de la majorité et reflète parfaitement les priorités de chacun des deux groupes.*

*Ambitieuse, elle ouvre la porte à de nombreux projets innovants qui viseront à répondre aux besoins des habitantes et des habitants, et qui feront rayonner Thuin et ses villages.*

*Avec un enseignement de qualité et un meilleur accompagnement de la jeunesse, nous viserons l'épanouissement de nos enfants et de nos jeunes. En améliorant la sécurité et la propreté, nous voulons faire de Thuin une commune encore plus agréable et attractive. En renforçant la participation citoyenne, nous voulons faire de chaque citoyen un acteur du changement.*

*Nous nous réjouissons de voir la déclaration bientôt traduite en initiatives concrètes dans le plan stratégique transversal. Ces actions témoigneront de notre engagement à transformer une vision en réalité tangible pour les Thudiniennes et les Thudiens.*

*Avec détermination et solidarité, nous pouvons faire de Thuin une commune exemplaire où il fait bon vivre, où chacun trouve sa place et s'épanouit. »*

Madame la Bourgmestre remercie Monsieur KEUWEZ pour son intervention et répond aux interrogations de Monsieur DEMARS.

Elle explique que cette déclaration de politique communale est bien différente de celle de 2018. Le contexte a en effet changé. Il ne s'agit pas ici de reprendre les éléments d'un PIC non abouti pour les remettre dans le PIC suivant. Les actions concrètes seront transcrites dans le futur PST.

Quant au fait qu'il n'y ait pas une seule ligne sur le personnel, cela est faux. En effet, dans la conclusion de la DPC, il est clairement mentionné que *« les projets et autres motivations inscrites en résumé dans cette note seront détaillés dans un Plan Stratégique Transversal qui fixera les objectifs stratégiques ainsi que les actions concrètes à mener, en parfaite collaboration avec l'administration et l'ensemble de son personnel. »* μ

Madame la Bourgmestre ajoute : *« En outre, la DPC de 2018 ne contenait aucun mot sur le personnel ni sur les services de secours. En ce qui concerne la police et l'augmentation de la dotation de 8%, bien qu'elle soit présidente de la zone Germinalt, la ville dispose également de 5 conseillers de police. Rendez-vous donc au conseil de police. Au niveau de l'éclairage public, vous n'avez peut-être pas lu le programme des engagés, mais il se fait que nos programmes ont certaines similitudes. En ce qui concerne le développement durable, il vrai que ce domaine reste à préciser et le sera dans le PST. De plus, il n'est pas question d'enterrer le Plan imagine Thuin, mais il faut reconnaître qu'il n'est pas très vivant actuellement. Concernant le fait de RELANCER le CCBEA, il s'agit d'une demande citoyenne formulée notamment lors des vœux de la SPA de Charleroi par une citoyenne trouvant que le CCBEA vivote mais n'est pas très actif. Quant à la promotion de l'alimentation saine, des collaborations sont prévues avec les producteurs locaux, notamment dans les écoles. Au niveau des bâtiments scolaires, j'étais en réunion encore ce matin avec le service prévention, et il est vrai que beaucoup de travaux sont à entreprendre, par exemple le remplacement d'une porte prévue pour l'évacuation de la salle de Gozée qui est fermée à clés. Il n'est absolument pas question de substituer une structure de la Ville à l'AMO ni à la Maison des Jeunes. Pour la politique des quartiers, il n'y a pas à l'heure actuelle de règlement fixant les conditions de désignation des représentants de quartier ni un calendrier défini pour l'organisation des réunions de quartier. Il est à déplorer que les citoyens nous disent très souvent ne pas connaître leur agent de quartier. La retransmission des séances du conseil communal a toujours été refusée par l'ancienne majorité. Même si ce n'est pas repris dans la DPC, si nous avons les moyens de le faire, ça sera fait. Il existe certes une liste des clubs de l'entité, mais ce que la nouvelle majorité souhaite, c'est un cadastre objectivé des subventions allouées aux différents clubs pour pouvoir définir des critères objectifs et assurer un traitement équitable des clubs. La politique sociale ne doit pas être reprise dans la DPC, mais il n'y a pas de raison qu'elle ne soit présentée qu'à huis clos. Une présentation sera faite au prochain conseil communal. Ma perception du développement urbain :*

*densification raisonnée. Nous avons par ailleurs constaté que des panneaux indiquant les possibilités de parking étaient en stock au service travaux. Le placement de ces derniers a déjà été planifié avec le nouvel échevin de la mobilité. Pour l'augmentation des coûts de la police, il faut attendre la première modification budgétaire qui devrait apporter de bonnes nouvelles. Le fait que vous ne votiez pas comment rencontrer nos objectifs ne me paraît pas trop grave. Il n'est pas question non plus de supprimer des services communaux. En ce qui concerne l'augmentation de la taxe déchets, il y a des contraintes qui s'imposent à nous et que nous ne pouvons nier, par exemple, à politique inchangée, nous ne rencontrerions pas l'obligation légale de couvrir 95% du coût du traitement des déchets puisque le dernier ration est à 87%. Quoiqu'il en soit, ça ne nous empêchera pas de baisser la charge fiscale sur les citoyens. »*

Intervention de Monsieur DEMARS en réponse à l'intervention de Madame SOBRY : « Je vous remercie. Malheureusement, vous vous en doutez, vos réponses ou non réponses, ne sont pas à la hauteur de mes attentes. J'en prends acte.

*Je note positivement que vous ne comptez pas fermer de services de la ville ou de structures partenaires telles que la Maison des Jeunes, l'AMO....*

*Je note que vous n'enterrez pas le plan Imagine Thuin même si vous ne savez pas très bien ce que vous allez en faire. Je réitère que tout le travail réalisé me semble avoir été de qualité et qu'il serait dommageable de le balayer d'un revers de la main.*

*Sur la modernisation des infrastructures scolaires, je note qu'il est question de sécurisation incendie, sans plus de précision.*

*Je note également l'ouverture sur la retransmission de nos débats. Je sais que mon groupe n'y a pas toujours été favorable. Mais je ne vais pas m'excuser de changer d'avis sur le sujet. Je pense qu'on peut encore. Nous avons dû y recourir durant les crises passées et je pense que ça a bien fonctionné. Néanmoins, cela a un coût qu'il faut envisager pour pouvoir avancer dans le domaine, c'était l'objet de mon intervention.*

*Je note que sur les clubs sportifs, il est question d'équité. Je ferai juste remarquer que tout cela se faisait déjà auparavant, au travers des subsides accordés, dont la liste doit être annexée aux comptes annuels et, pour les aides exceptionnelles, au travers des notes de collège. Sans plus d'information, je suppose donc qu'il s'agit de remettre tout ça dans un fichier.*

*Je note enfin, des non-réponses sur l'essentiel de mes questions de fond. Je comprends que vous ne puissiez pas nous dire au plus fin car ce que vous comptez faire au niveau de la zone de police ou même dans toutes les thématiques abordées dans votre document, ce n'est pas ce que je demandais.*

*Je suis conseiller communal de l'opposition, Mme la bourgmestre, et à ce titre (vous l'avez fait au parlement wallon à vos heures perdues) je questionne l'exécutif. C'est mon rôle. J'essaie de comprendre quelle est votre vision du développement de notre ville parce que je pense que comme conseiller tout comme citoyen, je suis en droit de le demander. Je constate, à regret, que je n'ai pas de réponse et que je ne sais toujours pas quelle est votre vision. De ce fait, le citoyen lambda n'en saura pas davantage.*

*Vous m'avez dit, on sait comment on va faire et vous verrez dans six ans. Et bien non, je ne vais pas dormir pendant 6 ans. Je reviendrai avec toutes ces questions lors des discussions budgétaires ou du dépôt du Programme stratégique transversal car il me semble qu'elles sont pertinentes et doivent pouvoir trouver réponse. »*

La délibération suivante est prise.

### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu l'article L1123-27 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de déclaration de politique communale comportant les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;

Attendu qu'après adoption par le conseil communal, cette déclaration de politique communale est publiée conformément aux dispositions de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, de la manière prescrite par le conseil communal, et qu'elle est mise en ligne sur le site internet de la commune ;

Sur proposition du Collège communal ;

**DÉCIDE**, par 13 voix pour et 10 abstentions (Y. CAFFONETTE, V. CRAMPONT, P. NAVEZ, V. DEMARS, F. PACIFICI, A. BAUDOUX, E. FOURMEAU, N. BLANCHART, E. VRAIE et J. DAGNELIE)

d'approuver la Déclaration de Politique Communale.

o o o

Powerpoint présenté par Madame Sobry : non reproduit, consultable au service Secrétariat.

**5. REPRÉSENTATION DE LA VILLE - ASBL UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu les courriels de l'ASBL « Union des Villes et Communes de Wallonie » du 24.10.2025 invitant le Collège communal à déposer une candidature dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration;

Vu la candidature de Madame Elisa MOREAU au poste de déléguée aux assemblées générales et de candidate-administratrice;

Vu l'article L1122-34, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège Communal ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1 : de désigner Madame Elisa MOREAU comme déléguée de la Ville à l'assemblée générale et candidate-administratrice de l'ASBL Union des Villes et communes de Wallonie.

Article 2 : de transmettre la présente délibération à l'Union des Villes et Communes de Wallonie et aux intéressés.

**6. PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2024.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu le Décret relatif au développement rural du 06 juin 1991, dont notamment les articles 4, 5 et 8 § 3 ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 09 juin 2011 approuvant le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de la Ville de Thuin ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver le rapport annuel 2024 du PCDR de Thuin tel que joint en annexe.

Article 2 : de transmettre la présente délibération au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement Direction du Développement rural

o o o

Rapport annuel : non reproduit, consultable au service Secrétariat.

**7. SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL - VALIDATION DE L'AVENANT POUR INTÉGRER LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET LA RÉVISION DU CODT.**

Intervention de Monsieur NAVEZ « Vous citez dans votre DPC : 'Le Collège entend ainsi favoriser une densification raisonnée, en préservant les espaces verts et en optimisant les infrastructures existantes'. Dans les nouvelles règles du Codt, il est surtout fait mention de l'optimisation spatiale, de l'artificialisation du sol et de l'étalement urbain.

L'avant-projet du SDC approuvé en 03/2024 définit pour chaque village une stratégie territoriale pour les 18 années à venir.

Dans cette stratégie sont également définis des objectifs à atteindre mais également différents thèmes tels que le résidentiel, le commerce, le tourisme, ...

De même une structure territoriale a été définie en différentes zones (centralités, centralités urbaines, quartiers résidentiels, ...) avec des densités de logements à l'Ha ainsi qu'un coefficient de pleine terre.

Au vu de ce que vous avez mentionné dans votre DPC et rappelé ci-avant,

- comptez-vous revoir les différents éléments tels que les objectifs, les thèmes, les zones, les densités ?

- comptez-vous revoir la question des ZAAC (Zone d'Aménagement Commune Concertée) sur notre territoire, des points de vue remarquables, ... ?

Dans l'avenant présenté ce jour, il est prévu 5 réunions avec l'auteur de projet pour modifier ce SDC. Pour celles-ci, vous comptez réunir le groupe de travail ayant élaboré l'avant-projet ou en créer un nouveau.

Je vous remercie de m'avoir écouté. »

Madame la Bourgmestre estime que tant qu'à devoir réaliser un travail dans cinq ans, autant le faire tout de suite. Le schéma de Développement Communal établi à ce jour reprend une vision assez saine de la situation et le but est de s'en écarter le moins possible. Elle ajoute qu'en ce qui concerne les groupes de travail, la question n'a pas encore été tranchée.

La délibération suivante est prise.

#### **LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu le Code du Développement Territorial dit le CoDT ;

Vu l'article D.II.10 du Code du Développement Territorial qui précise en son premier paragraphe : *le schéma de développement communal définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire communal ;*

Vu la décision du 25.09.2018 du Conseil Communal d'élaborer un schéma de développement communal;

Attendu que le but poursuivi par un tel document stratégique est de décliner les objectifs de développement régionaux à l'échelle du territoire communal, en tenant compte des particularités locales;

Attendu que la première étape du SDC portait sur la validation de l'analyse contextuelle, approuvée par le collège en date du 22.02.2021; que l'étude avait été présentée à la Direction de l'Aménagement Local (DAL) qui a également approuvé cette analyse;

Considérant que pour rappel, le SDC définit la stratégie territoriale pour l'ensemble du territoire communal sur la base d'une analyse contextuelle;

Considérant que cette analyse contextuelle comporte et définit :

- Les perspectives et les besoins en termes sociaux, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité ;
- Les potentialités et les contraintes du territoire ;
- Les principaux enjeux territoriaux ;

Considérant que la deuxième étape du travail a consisté à définir les objectifs communaux et définir une stratégie territoriale; que pour ce faire l'auteur de projet a travaillé avec une équipe pluridisciplinaire pendant plusieurs semaines afin de définir les objectifs de la commune;

Considérant qu'une série de thèmes ont été abordés lors de plusieurs réunions avec les acteurs de terrain, que pour chaque thème, un constat et une analyse poussée des besoins ont été réalisés;

Considérant qu'en date du 21.03.2022, le collège a décidé d'approuver les 5 objectifs du SDC;

Considérant qu'en date du 26.03.2024 le Conseil a adopté l'avant-projet de SDC, constitué de 3 documents à savoir ;

**Vu l'entrée en vigueur de la réforme du Code du Développement territorial (CoDT) le 1er avril 2024 (décret du 13 décembre 2023) apporte des modifications à la procédure d'élaboration ou de révision du SDC;**

Vu le courrier de la Région Wallonne daté du 15 octobre 2024, sollicitant les intentions de la Ville sur la suite de la procédure du SDC et plus particulièrement sur base des dispositions du CODT 2017;

Considérant qu'au vu de la situation, en l'absence de validation du Conseil dans les 6 mois et aux différents avis demandés, la DAL (département aménagement local) signale que même en restant sous l'ancien régime, **la Ville aurait dû réviser notre SDC dans les 5 ans, soit avant l'entrée en vigueur définitive du SDT;**

Considérant que la DAL conseille de toute façon de passer sur la nouvelle mouture et d'**incorporer les nouvelles notions d'optimisation spatiale et de trajectoire de l'étalement urbain;**

Considérant que l'auteur de projet signale qu'il s'agit surtout d'une adaptation de la forme et non du fond car l'optimisation spatiale a déjà été pris en compte sous d'autres termes; que cela implique donc une modification de l'avant-projet et un supplément dans le coût de la réalisation; Que ce supplément peut être supporté par un subside à 60 % de la région wallonne;

Considérant qu'en date du 21/10/2024 le collège a pris acte et a décidé d'inscrire 23.200 € (part subsidiée 14.000€, part communale 9.200 € au budget 2025).

Vu l'avenant envoyé en date du 7/11/2024 par l'auteur de projet qui stipule que cette mission représente un coût de 18.090 € HTVA, soit 21.888,90€ TVAC avec un subside régional s'élevant à 60% du montant hors TVA (soit 10.854 €);

Considérant qu'en date du 18/11/2024 le Collège prend connaissance de l'avenant et décide de le soumettre au conseil communal pour validation;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1 : d'approuver l'avenant 21.888,90 € TVAC du CREAT et d'effectuer les démarches pour les subsides auprès du Spw territoire (60% du montant);

Article 2 : de transmettre la présente délibération au CREAT et au Spw territoire.

**8. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ CCATM - DÉCISION.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu les articles D.I.7 à D.I.10 et R.I.10.1 à R.I.10.5 du Code du Développement Territorial (CoDT) ;

Vu sa décision du 19.12.2002 d'établir une Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité, et celles du 29.01.2007, du 18.12.12 et du 22.01.2019 de renouveler cette commission (CCATM) ;

Vu le courrier reçu de la Direction de l'Aménagement Local reçu le 03.12.2014 et le Vade-Mecum relatif à la mise en œuvre des (CCATM) ;

Attendu que le Conseil communal doit décider du renouvellement de la CCATM dans les 3 mois de sa propre installation ;

Considérant que la CCATM est obligatoirement consultée par le Collège communal dans le cadre de différents dossiers ; que sur base des rapports annuels de fonctionnement, on constate que la Ville de Thuin est bien concernée par de tels dossiers ;

Considérant qu'outre les avis obligatoires de la CCATM, l'avis de la commission est opportun pour d'autres dossiers d'importance ; qu'en effet, il s'agit d'un avis citoyen complémentaire aux remarques et réclamations récoltés lors des enquêtes publiques ; qu'associé aux avis des diverses administrations et services, il permet au Collège d'analyser les demandes de permis dans un cadre plus global et plus transversal ;

Considérant que la CCATM se réunit plus que le nombre minimal nécessaire à son fonctionnement dans la mesure où elle émet également des avis soit d'initiative, soit dans le cadre de certains dossiers d'importance, parfois même préalablement au dépôt de la demande lors du montage du dossier ;

Considérant que la Ville de Thuin défend depuis plusieurs années le processus de participation citoyenne ;

Considérant qu'il s'agit d'un outil essentiel au processus d'élaboration du schéma de développement communal (SDC) ;

Considérant dès lors opportun de renouveler la CCATM ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1 : de renouveler la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM)

Article 2 : de charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision

**9. BIEN COMMUNAUX - PRESBYTÈRE DE DONSTIENNES - APPROBATION DU PROJET DE COMPROMIS DE VENTE.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu l'article L-1122-30 Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la circulaire du 20 juin 2024 relative aux opérations patrimoniales des pouvoirs locaux ;

Vu l'article 92 du Décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les presbytères ;

Vu le Décret wallon du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus - CHAPITRE VIII. - De la désaffectation des lieux de culte reconnu (Articles 26 et suivants) ;

Attendu que la Ville de Thuin est propriétaire du bien sis rue de la Place n°9 à 6536 Donstiennes, cadastré Thuin 6ème division, section B n°94 F, affecté à l'usage de presbytère ;

Vu la délibération du Conseil communal du 20 février 2024 décidant

- du principe de désaffectation du presbytère de Donstiennes
- du principe de la vente de ce bien après sa désaffectation
- d'affecter le produit de la vente à des investissements dans les autres bâtiments du culte ou au remboursement des emprunts couvrant de tels investissements ;

Considérant qu'en séance du 28 mai 2024, le Conseil communal a décidé d'approuver la décision du Collège communal du 15 avril 2024 de retenir la vente de gré à gré pour l'aliénation de l'ancien presbytère de Donstiennes et de charger Maître Blavier d'instrumenter la vente en proposant les offres à partir de 240.000 € ;

Considérant que l'Evêché - par l'intermédiaire du SAGEP (Service d'Accompagnement à la Gestion des Paroisses) - a demandé qu'en compensation de la désaffectation des cures de Donstiennes et des Waibes, la Ville de Thuin s'engage à réaliser des travaux de réhabilitation de la cure de Gozée afin qu'il demeure deux presbytères habitables sur l'entité communale de Thuin ; qu'il s'agissait d'un prérequis afin que l'arrêté diocésain de désaffectation du presbytère de Donstiennes puisse être pris ;

Considérant par conséquent que le Conseil communal a décidé en séance du 17 septembre 2024 de revoir sa décision du 20 février 2024 quant à l'affectation du produit de la vente afin de répondre à cette demande, en cohabitation éventuelle avec un futur pôle de la petite enfance ou toute autre association culturelle ou sociale ;

Considérant que par courrier adressé à l'Evêché de Tournai, la Fabrique d'église St-Géry de Gozée, souhaite être déchargée de la gestion de ce bâtiment et des dépenses et investissements qui en découle, si le SAGEP persiste et signe sur sa position d'installer un logement en la cure de Gozée;

Reconnaissant cependant que la Fabrique d'église St-Géry de Gozée ne souhaite pas la réhabilitation de la cure de Gozée en presbytères habitables, ni qu'un prêtre puisse y loger ; et que si c'était le cas, elle souhaite être déchargée de la gestion de ce bâtiment et des dépenses et investissements qui en découle;

Considérant que par courrier daté du 30 septembre 2024, l'Evêché a envoyé un avis favorable au Ministre des Pouvoirs locaux en vue de la rédaction de l'arrêté de désaffectation définitif de la cure ;

Considérant que par courrier daté du 22 octobre 2024, l'Inspecteur général du Service Public de Wallonie a informé l'Evêché que la désaffectation du presbytère n'est pas soumise à la tutelle ; que par mail daté du 8 novembre 2024, le SPW a confirmé que la désaffectation du presbytère de Donstiennes ne ferait pas l'objet d'un arrêté ministériel ;

Considérant qu'en séance du 6 novembre 2024, le Collège communal a pris connaissance du courriel du 05 novembre 2024 de l'étude de Maître Blavier informant avoir reçu une offre d'un montant de 240.000 € sans la condition suspensive de financement pour le presbytère et a décidé de marquer son accord sur l'offre présentée ;

Vu le projet de compromis de vente ci-annexé ;

Sur proposition du Collège communal,

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 06/01/2025,

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 06/01/2025,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1er : D'approuver le projet de compromis de vente transmis par l'étude du notaire Emilie BLAVIER relatif à l'aliénation de l'ancien presbytère de Donstiennes sis rue de la Place n°9 à 6536 Donstiennes, cadastré Thuin 6ème division, section B n°94 F.

Article 2 : D'inviter Maître Emilie BLAVIER à procéder à la passation de l'acte définitif.

Article 3 : D'affecter le produit de la vente à des travaux de réhabilitation de la cure de Gozée afin qu'il demeure deux presbytères habitables sur l'entité communale de Thuin et qu'un prêtre puisse éventuellement y loger, en cohabitation éventuelle avec un futur pôle de la petite enfance ou toute autre association culturelle ou sociale.

Article 4 : De transmettre la présente délibération à l'étude du notaire Emilie BLAVIER et à Monsieur le Directeur financier.

## **10. OCTROI DES CONCESSIONS - DÉLÉGATION AU COLLÈGE COMMUNAL.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu l'article L1232-7 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation;

Vu les articles 56 et 74 du règlement communal sur les funérailles et sépultures;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

de déléguer au collège communal l'octroi des concessions dans les 9 cimetières de l'entité.

**11. INTERVENTION FINANCIÈRE POUR L'ACHAT D'UN SYSTÈME À COMPOSTER – ANNÉE 2025 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT À CONCLURE AVEC L'INTERCOMMUNALE IPALLE.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu sa décision du 15 mai 2018 relative à l'octroi d'une prime de compostage de 20 € ;

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD);

Vu le projet de convention à conclure avec l'intercommunale IPALLE ;

Sur proposition du Collège communal ;

**DÉCIDE :**

par 13 voix pour et 10 abstentions (Y. CAFFONETTE, V. CRAMPONT, P. NAVEZ, V. DEMARS, F. PACIFICI, A. BAUDOUX, E. FOURMEAU, N. BLANCHART, E. VRAIE et J. DAGNELIE)

Article 1er : d'approuver la convention de partenariat à conclure avec l'intercommunale Ipalle relative à une prime communale à l'acquisition d'un système à composter (transmission de données personnelles uniquement).

Article 2 : d'allouer un budget de 200 € (10 primes) pour l'année 2025.

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale Ipalle.

**12. PROJET D'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL - RC SUR LA POLICE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE - RN59 (ROUTE DE THUIN) - MODIFICATION DE LA VITESSE.**

Intervention de Monsieur DEMARS : *« Merci Monsieur le Président, Je voulais intervenir car j'ai été à l'origine de ce point avec le Collège précédent. A l'époque, il y a quelques mois, nous avons sollicité du SPW qu'il puisse y avoir une révision de limitation de vitesse entre le hall polyvalent et l'Athénée royale de Thuin. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a aucun passage pour piétons sur cette zone alors que de nombreux services y existent – écoles, service travaux, Ipalle, un funérarium, une banque... aucune possibilité de traverser hormis en face du colruyt et de manière illégale. En effet, on ne peut installer, selon les normes en vigueur, un passage clouté que dans une zone 50. Hors nous parlons ici d'une zone 90 puis 70km/h. J'ajouterai qu'en collaboration avec le TEC, les arrêts de bus bordant l'école du CEFA de part et d'autre de la chaussée ont été entièrement rénovés et qu'il n'existe aucun moyen de faire une jonction piétonne sécurisée entre les deux, ce qui paraît aberrants quand on sait le nombre de jeunes qui en ont l'utilité pour aller à l'école ou faire du sport au hall sportif. A la lecture du point, je regrette donc la proposition minimaliste de transformer la zone 90 en zone 70km/h et j'aurais voulu en savoir plus sur vos intentions et votre avis. »*

Madame SOBRY partage la réflexion sur la nécessité d'un passage pour piétons à hauteur du hall polyvalent, mais partage moins l'idée de mettre cette voirie à 50km/h jusque Gozée. En tout état de cause, le point ici concerne un avis à rendre au SPW et elle se voit mal remettre un avis négatif sur le fait de baisser la vitesse.

Intervention de Monsieur DEMARS en réponse à Madame SOBRY : *« J'adhère au fait qu'il ne faudrait pas rendre un avis négatif sur cette proposition qui va dans le bon sens même si elle ne rencontre pas l'objectif. Je prends également bonne note des réunions qui devraient avoir lieu pour poursuivre le projet. Je suggère*

*néanmoins à la Bourgmestre de transmettre un courrier au SPW et au Ministre, le remerciant pour cette première étape mais rappelant également que l'objectif est bien de passer en zone 50 aux endroits où il est indispensable d'organiser des traversées piétonnes sécurisées. Je pense qu'il en va de notre responsabilité que d'assurer la sécurité de nos usagers, y compris sur les routes régionales. »*

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu la loi relative à la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la Loi communale ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant la nécessité d'améliorer la sécurité routière sur cette voirie (RN59) et ce, en modifiant le régime de vitesse sur le tronçon compris entre les BK 29.250 au BK 28.028 (vitesse actuelle de maximum 90 km/heure) ;

Considérant que la mesure s'applique à la voirie régionale ;

Vu le projet d'arrêté ministériel portant règlement sur la police de la circulation routière relatif à la route de la Région wallonne N.59 (Route de Thuin) située à Thuin (Réf.: G.SC.411/n59-34 - courrier du 16/12/2024 - n° 85820) ;

Sur proposition du Collège communal ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1 : d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé, libellé en ses articles comme suit :

*Article 1 : sur le territoire de la commune de Thuin, sur le tronçon de la route n° N59, la vitesse des véhicules est fixée, dans les deux sens de circulation, comme suit :*

*- Du BK 29.250 au BK 28.028 : 70 km/heure.*

*Article 2 : la disposition reprise à l'article 1 est portée à la connaissance des usagers au moyen de la signalisation prévue à cet effet au règlement général sur la police de la circulation routière.*

*Article 3 : les charges résultant du placement, de l'entretien et du renouvellement de la signalisation incombent au Service public de Wallonie.*

*Tous les signaux contraires aux dispositions du présent règlement doivent être immédiatement enlevés.*

*Article 4 : copie du présent arrêté est transmise aux Greffes des Tribunaux de Première Instance et de Police de Charleroi.*

Article 2 : la présente délibération est transmise au SPW-Direction des Routes de Charleroi - Rue de l'Ecluse 22 à 6000 CHARLEROI.

**13. ACCORD CADRE - TRAVAUX DE VOIRIES ET D'ÉGOUTTAGE DIVERS 2025 - CHOIX DU MODE DE PASSATION ET DES CONDITIONS DU MARCHÉ.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu le cahier des charges N° 2025632 relatif au marché "Accord cadre - Travaux de voiries et d'égouttage divers 2025" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est prévu au budget extraordinaire 2025 à l'article 421/735-60/-/20250013 et que le recours à l'emprunt est prévu pour le financement de ce dossier ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 06/01/2025,

Considérant l'avis Positif avec remarques du Directeur financier remis en date du 06/01/2025,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° 2025632 du marché "Accord cadre - Travaux de voiries et d'égouttage divers 2025", dont le montant estimé s'élève à 82.644,63 € hors TVA ou 100.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De charger le Collège communal de l'exécution du dossier.

o o o

Cahier des charges : non reproduit, consultable au Service Secrétariat.

**14. TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DALLES EN BÉTON - RUE EMILE VANDERVELDE À GOZÉE - CHOIX DU MODE DE PASSATION ET DES CONDITIONS DU MARCHÉ.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et ses modifications ultérieures, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 143.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu le cahier des charges N° 2025633 relatif au marché "Travaux de remplacement de dalles en béton - Rue Emile Vandervelde à Gozée";

Considérant que le montant estimé de ce marché ne dépassera pas le montant de 100.000,00 € TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Attendu que le crédit permettant cette dépense est prévu au budget extraordinaire 2025 à l'article 421/735-60/-/20250012 ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 06/01/2025,

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 06/01/2025,

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°2025633 du marché "Travaux de remplacement de dalles en béton - Rue Emile Vandervelde à Gozée", dont le montant estimé ne dépassera pas le montant de 100.000,00 € TVAC.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 : De charger le Collège communal de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : De financer cette dépense par emprunt au 421/961-51/-/20250012.

o o o

Cahier des charges : non reproduit, consultable au service Secrétariat.

**15. DÉPENSES DE PERSONNEL - RATIFICATION D'UNE DÉCISION PRISE PAR LE COLLÈGE COMMUNAL SUR PIED DE L'ARTICLE L1311-5 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu la délibération du Collège communal du 2 décembre 2024 par laquelle il décidait de recourir à l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation pour parfaire aux paiements :

- de la dotation complémentaire visant à financer les périodes assimilées pour l'année 2022, à savoir 409,04 € à l'article 13120/113-48/2022 ;

- des primes de fin d'année 2024, à savoir :

1. 131/118-01/2023 à 0,02 € ;
1. 722/11101-12/2023 à 14,72 € ;

2. 722/11301-12/2023 à 4,56 € .

Vu l'article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1 : de ratifier la délibération du Collège communal susvisée.

Article 2 : d'annexer un exemplaire de la présente au mandat de paiement.

**16. ÉCOLE COMMUNALE DE THUILLIES - ETUDE DE STABILITÉ - RATIFICATION D'UNE DÉCISION PRISE PAR LE COLLÈGE COMMUNAL SUR PIED DE L'ARTICLE L1311-5 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu la délibération du Collège communal du 23 septembre 2024 décidant :

Article 1 : De faire réaliser une étude de stabilité du bâtiment par la société Pirnay.

Article 2 : D'engager la dépense sur pied de l'article L1311-5 du CDLD.

Article 3 : De ratifier la présente decision au prochain Conseil communal.

Vu l'article L1311-5 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité,

Article 1 : de ratifier la délibération du Collège communal susvisée.

**17. COMMUNICATION DES BUDGETS 2025 DES FABRIQUES D'EGLISE DE RAGNIES ET BIERCÉE, APPROUVÉS PAR EXPIRATION DU DÉLAI LÉGAL.**

La délibération suivante est prise.

**LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,**

Vu les budgets 2025 des fabriques d'église ci-après :

**a) St Théodard à Biercée**

Budget présentant des recettes pour 24.629,27€ (dont un excédent présumé pour l'exercice 2024 de 23.564,03€) et des dépenses estimées à 12.230,00 €. Aucun supplément communal n'est sollicité.

**b) St Martin à Ragnies**

Budget équilibré à 54.892,60 € avec un supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte de 21.803,30 €.

Un supplément extraordinaire de 15.000,00€ pour des grosses réparations à l'église.

**PREND ACTE**

des budgets 2025 des fabriques d'église ci-dessus, approuvés par expiration du délai légal.

**17.1. QUESTIONS D'ACTUALITÉ.**

Conformément à l'article n°76 du R.O.I. du Conseil communal, M. NOEL invite les conseillers à poser leurs questions d'actualité :

**1. Question de Monsieur Vincent DEMARS**

*"Madame la Bourgmestre, Monsieur Lannoo,*

*Tout récemment, les riverains de la rue St Nicaise ont reçu un courrier dans leurs boîtes, lequel précise que des travaux de démolition de deux garages et de reconstruction d'une habitation vont avoir lieu dans ladite rue. Ces*

travaux nécessiteront le passage régulier de camions et d'engins de chantier. Le courrier émane de l'entreprise qui va réaliser lesdits travaux.

Il y est précisé que les travaux dureront « plusieurs mois » et certaines recommandations sont faites comme, par exemple, un conseil de ne pas stationner dans la rue durant les heures de déchargement des camions (7h à 17h). Les travaux doivent pouvoir se faire, certes, et on peut souligner positivement l'information faite aux citoyens même si le courrier est daté du 10 janvier pour un début de chantier au 13 janvier; ce qui laisse peu de temps d'adaptation aux principaux concernés, c'est-à-dire les habitants de cette rue.

Ce qui est interpellant, par contre, et qui inquiète les riverains, c'est le fait que la durée du chantier n'est pas précise (cfr plusieurs mois) et qu'on ne peut pas stationner dans la rue durant les heures de chantier.

Alors faut-il préciser que cette rue est une rue à sens unique, très étroite, pour laquelle des mesures particulières doivent être prises lorsqu'une intervention des services de secours est utile.

Ajoutons à cela le fait qu'il nous semble particulier de prendre toute une rue en otage pour des travaux privés qui, via une organisation plus optimale, pourraient avoir moins de répercussions négatives pour les riverains qui doivent continuer à vivre chez eux, à faire leurs courses et à les décharger, à recevoir des livraisons, à être secourus si le besoin s'en fait sentir... bref, il me semble que tous ces éléments ne sont pas clairs pour les riverains, ce qui participe sans doute à alimenter leurs inquiétudes.

Enfin, on notera que d'autres travaux impactant cette rue devraient bientôt commencer; à savoir les travaux de consolidation du mur de soutien de la rue du Moustier. Ceux-ci auront probablement un impact important sur la même rue dans sa portion située entre la rue Cuisenaire et le square de l'église. Il y a donc un risque d'enfermer complètement les riverains...

Mes questions sont donc les suivantes :

1. Etes-vous au fait de ces travaux et sont-ils autorisés, même si j'imagine que oui ?
3. Quelles conditions de réalisation ont été fixées au travers de l'autorisation ?
4. En savez-vous plus sur le timing réel des travaux (durée totale) ?
5. Que pensez-vous du timing d'avertissement des riverains ?
6. N'y-a-t-il pas moyen d'organiser mieux les choses afin de rassurer tout le monde ?
7. Avez-vous pris en compte les travaux qui devraient bientôt débiter concernant le mur de soutien de la rue du Moustier ?

Je vous remercie pour la réponse,"

Réponse de Madame Rachel SOBRY

« Monsieur le Conseiller,

Effectivement, ces travaux sont autorisés puisque le permis a été délivré le 28 février 2022, soit sous votre majorité. Il s'agit de la construction d'une habitation en lieu et place de garages.

Dernièrement, et plus précisément le 11/12, l'Administration a reçu une nouvelle demande dans le cadre de cette construction – portant cette fois sur une autorisation de raccordement à l'égout. Nous avons pris, en Collège, la décision d'autoriser le raccordement à l'égout, le 30/12.

En distribuant un courrier informatif à ses voisins, le riverain a évidemment voulu bien faire. J'ai eu plusieurs contacts téléphoniques avec ce monsieur cette semaine et il s'agit en fait d'une mauvaise compréhension/communication ; il reconnaît d'ailleurs n'avoir pas été suffisamment précis dans son courrier et que ses formules générales ont pu prêter à confusion.

En effet, il n'est absolument pas question de bloquer à la circulation une rue entière -d'autant que la rue en question a, effectivement, une configuration très particulière- pendant plusieurs mois, ni même d'y interdire le stationnement pour une période indéterminée mais vraisemblablement longue. Ce n'était d'ailleurs ni la demande ni l'intention du monsieur qui a simplement demandé une interdiction de stationnement de quelques mètres au début de la rue (pour permettre aux camions de manœuvre) et de quelques mètres devant sa future maison (en accord avec les voisins d'en face d'ailleurs).

À aucun moment il n'a été question de prendre la rue en otage. Il n'est pas exclu cependant, pendant le chantier de ce monsieur et de façon tout à fait exceptionnelle et ponctuelle, qu'un camion (par exemple celui qui amènera le béton) puisse éventuellement bloquer le passage pendant un laps de temps très court : on parle d'une demi-heure maximum, en journée, et un nombre limité de fois. Si cela devait se présenter, l'auteur s'est engagé à poster en début de rue une personne pour informer les éventuels automobilistes qui auraient souhaité emprunter la rue pendant la demi-heure en question. Ceci dit, je répète qu'on parle d'une possibilité (ce n'est pas tous les jours que des camions si gros qu'ils bloqueront la rue se présenteront, loin de là).

Quant aux travaux de soutien du mur de soutènement de la rue du Moustier, nous avons naturellement pris nos renseignements auprès de l'entreprise (les travaux commenceront d'ailleurs le 3 février), et cela ne posera pas de problème puisque les travaux se feront par le haut, à la rue du Moustier. Et pas de problème non plus pour la circulation à la rue du Moustier parce qu'ils ont besoin d'une bande de 3m seulement. »

## 2. Question de Madame Aline BAUDOUX

" Madame la Bourgmestre,

*Suite à des tirs de feux d'artifice la nuit du nouvel an, un tragique évènement est venu endeuiller une famille Thudiniennne qui a perdu une jument, morte d'une crise cardiaque le lendemain d'une nuit de grand stress.*

*Plusieurs autres dommages sur des animaux domestiques ont été relatés sur les réseaux sociaux.*

*Dans la presse vous avez réagi en rappelant que les feux d'artifice sont interdits sur le territoire sauf dérogation. Vous avez également précisé, je vous cite « avoir un volet interdiction, si on n'a pas des sanctions, des contrôles, et bien l'interdiction, elle a ces limites, donc dès l'année prochaine, bien que les forces de police le soir du réveillon sont souvent un peu submergées, je compte intensifier, demander à la police locale d'intensifier les contrôles ».*

*Dans ce cadre, pourriez-vous Madame la Bourgmestre nous préciser ce que vous comptez faire pour intensifier ces contrôles, sachant que vous êtes consciente de la limite d'intervention des forces de l'ordre ce soir-là et manquant d'effectif en général ?*

*Enfin, vous affirmé également dans votre interview qu'il y'a une dérogation pour un feu d'artifice organisé, en l'occurrence celui de la Saint Roch... Entendez-vous par là que, dorénavant, seule cette festivité recevra la dérogation de tirs, et que les autres demandes seront rejetées ?*

*Je vous remercie pour la réponse,"*

## Réponse de Madame Rachel SOBRY

« Madame la Conseillère,

*Merci pour votre question. Effectivement j'ai tenu à réagir dans la presse pour continuer à sensibiliser au maximum. Parce que les gens ne se rendent pas toujours comptes des conséquences de leurs actes. On peut penser que faire un petit feu d'artifices entre copains est tout à fait anodin, mais je pense que la plupart des personnes qui transgressent la règle ne se rendent pas compte des impacts graves et malheureux que quelques minutes de rigolade peuvent avoir. J'ai été en contact dès le jour-même avec la propriétaire de la jument, et je peux vous dire qu'elle a vécu une véritable agonie. Donc si cet article de presse peut empêcher, l'an prochain, une poignée de feux d'artifice, ça sera déjà ça de gagné.*

*C'est déjà dans ce but de sensibilisation qu'on avait d'ailleurs publié, avant les fêtes, une communication rappelant l'interdiction sur les réseaux de la Ville.*

*Parce qu'en effet, je pense qu'on a beau interdire et rappeler l'interdiction, c'est comme dans toutes les législations, si le respect de la règle n'est pas contrôlé, et si le non-respect n'est pas sanctionné, l'interdiction a ses limites dans l'efficacité.*

*Cette année, je vais donc m'entretenir avec les forces de police pour plus de contrôle. Ça se concrétisera en concertation avec elles.*

*Quant à votre question sur la dérogation accordée à la Saint-Roch, c'est simplement le règlement en vigueur : les feux d'artifice sont interdits sauf dérogation du Collège. Et nous n'avons pas prévu de revoir ce règlement à ce stade ; donc je n'entends rien d'autre par là. »*

## 3. Question de Monsieur Jeoffrey DAGNELIE

" Madame la Bourgmestre, Monsieur Lannoo,

*Dans la Déclaration de politique Communale que nous avons abordé ce jour, il est précisé une volonté de lister les subsides octroyés aux clubs sportifs de l'entité mais également d'être attentif aux normes d'accessibilité et de sécurité des bâtiments ou infrastructures sportives.*

*A ce titre, nous avons tous reçu, en ce début d'année, un appel à l'aide du Président du club de foot de Gozée relativement à des travaux urgents de toitures de la buvette du site principal d'entraînement et de match mais également concernant des investissements d'amélioration de l'infrastructure du site secondaire. Il est sollicité un soutien financier de la Ville, total pour la première demande et temporaire, via une avance récupérable, pour la seconde avec un remboursement éventuellement échelonné.*

*On se souviendra que la majorité précédente avait proposé, faute de possibilité de régler le problème au moment où il se posait pour cause de période de prudence, une solution temporaire pour la toiture et que sa proposition avait été suivie unanimement par tous les groupes du conseil communal.*

*Voilà donc une bonne manière d'apporter des éléments concrets à des intentions énoncées vaguement par la DPC. Mes questions sont donc simples :*

- *Avez-vous pris connaissance de cette demande et rencontré les responsables du club ?*
- *Quelles solutions sont envisagées étant entendu que les deux sites dont on parle sont privés ?*
- *Un timing est-il prévu ?*
- *Comment comptez-vous formaliser une éventuelle réponse (subside exceptionnel...) ?*

*Je vous remercie pour la réponse,"*

## Réponse de Madame Rachel SOBRY

*« Monsieur le Conseiller,*

*Merci pour votre question.*

*Nous avons effectivement rencontré le Président du club de foot de Gozée en début d'année. Vous avez-vous-même rappelé les intentions énoncées dans notre Déclaration de Politique Communale donc il est clair que nous sommes et serons attentifs à ce type de problème.*

*Ce que je peux vous dire, à ce stade, c'est que le dossier est en cours d'examen par le Collège, en concertation avec le Président du club mais pas seulement puisqu'ils occupent aussi des terrains qui n'appartiennent ni à la Ville, ni au club mais à un tiers, pour trouver le meilleur moyen de les soutenir dans les difficultés qu'ils rencontrent. Pour les détails de la mise en œuvre, il faudra que vous patientiez un peu. »*

##### **5. Question de Monsieur Fabian PACIFICI**

*" Madame la Bourgmestre,*

*Dernièrement, les habitants de Thuillies et Thuin-Piraille ont tremblé devant la montée rapide des eaux de la Biesmelle.*

*Les pompes vide-caves ont tourné dans de nombreuses maisons, les sacs de sable ont fleuri devant de nombreuses portes, l'eau a envahi les rues et la peur de revoir les dégâts de 2021 a resurgi dans les mémoires. Heureusement plus de peur que de mal, la pré-alerte a donné place à une baisse du niveau dans un délais raisonnable.*

*Dès 2021, l'ancien Collège avait intensifié ses contacts avec les différents responsables des portions de Biesmelle sur notre territoire. Des aménagements sur fonds communaux avaient même été réalisés sur cette rivière en amont du Pont Marianne. Nous étions également parvenus à faire intervenir la Province sur la portion qu'elle gère entre Donstiennes et Thuillies.*

*En fin d'année 2024, il était prévu qu'une réunion se tiendrait entre le SPW et la Ville de Thuin afin de constater la nécessité d'un gros entretien, principalement sur les deux derniers kilomètres du cours d'eau, côté Thuin donc. Un rapport de terrain devait être effectué et communiqué à nos services.*

- *Que pouvez-vous nous dire sur cette réunion ?*
- *Quels sont les projets que votre nouvelle majorité compte mettre en œuvre pour diminuer les risques de crues et avec quel partenaire ?*

*Je vous remercie pour la réponse,"*

**Réponse de Madame Rachel SOBRY :**

*« Monsieur le Conseiller,*

*Merci pour votre question.*

*Tout d'abord, chapeau au service Travaux pour la gestion de ces quelques jours d'intempéries que nous avons connues. Nous avons anticipé, nous avons été organisés, disponibles et je pense que le service fourni par toute l'équipe a apporté satisfaction.*

*Ce que je peux vous dire de mon côté (et Philippe Lannoo prendra le relais pour les détails), après avoir consulté les services, c'est qu'aucune réunion n'était prévue ni planifiée en fin d'année 2024. Nous avons néanmoins déjà pris des contacts avec le niveau provincial pour organiser une telle réunion. »*

**Réponse de Monsieur Philippe LANNOO**

*« Je vous remercie pour votre question et j'en profite pour adresser à cette occasion mes félicitations aux équipes sur le terrain. Il est clair que le travail a été intensif, et je tiens à saluer la réactivité face aux inondations ainsi qu'aux mesures prises pour maintenir la sécurité sur les routes. Ce sont pas moins de 15 barrières nadar avec panneaux et lampes qui ont été déposés sur Thuin, Thuillies, Biercée et Ragnies mais aussi plus de 120 sacs de sable livrés aux riverains sur cette seule journée de jeudi ! Nous avons également décidé de rétablir l'éclairage public sur les rues adjacentes afin de sécuriser le contrôle des crues ..., L'engagement des équipes de déneigement et de salage, qui ont dû gérer des conditions difficiles, mérite également d'être souligné, une à deux sorties par jour par les sous-traitants et plus de 100 sacs de sel utilisés par nos équipes sur le terrain..*

*Concernant la réunion, je ne peux vous répondre car celle-ci n'a pas eu lieu et n'a pas été planifiée fin d'année comme vous le suggérez mais l'ayant appris comme les équipes suite à votre question d'actualité, je tiens à vous faire savoir qu'elle est en cours de planification. L'important est de s'assurer que toutes les parties prenantes soient impliquées et qu'un suivi efficace soit mis en place. Nous assumerons notre part de travail pour les parties de la Biesmelle dont nous sommes responsables et nous suivrons le travail pour qu'il soit effectué par la province et le SPW pour les parties dont elles sont responsables. Le tout afin d'éviter les éventuels futurs désagréments pour les riverains. Il vaut toujours mieux prévenir que guérir ... Pour ce qui est du nettoyage de la Biesmelle, notre volonté de prendre des mesures responsables, en collaboration avec les autres acteurs, est essentielle pour limiter les nuisances pour les riverains. Cela montre une approche proactive et coordonnée, ce qui est*

*primordial pour la gestion de ce type de situation. N'hésitez pas à me tenir informé des prochaines étapes ou à me solliciter pour toute autre question. »*

#### 6. Question de Madame Natacha BLANCHART

*" Madame la Bourgmestre, Madame Cosyns,*

*La pénurie de places d'accueil pour la petite enfance est un enjeu majeur à Thuin, où le taux de couverture reste particulièrement préoccupant. Les récentes déclarations de la ministre Valérie Lescrenier, qui s'engage à créer 5 000 nouvelles places en Fédération Wallonie-Bruxelles, montrent une volonté politique d'agir dans ce domaine, malgré des contraintes budgétaires importantes.*

*Étant donné que l'Échevine en charge de la petite enfance et la ministre Lescrenier appartiennent à la même couleur politique, nous espérons que vous serez en mesure d'accélérer le traitement de ce dossier pour Thuin. Rappelons en effet que des efforts conséquents avaient été déployés par la précédente majorité et la Bourgmestre précédente (identification d'un bâtiment communal, recherche et identification d'un opérateur, montage d'un dossier financier et pédagogique...) et ces derniers avaient été mis à néant par des positions souvent incompréhensibles des services de contrôle de ce type d'infrastructures...*

*Pouvez-vous donc nous indiquer quelles démarches vous avez déjà entreprises ou envisagez de mener auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour garantir que notre ville soit priorisée dans les projets de création de places d'accueil ? Disposez-vous d'un plan d'action spécifique pour Thuin et avez-vous identifié des moyens de collaborer avec les porteurs de projets locaux pour répondre à ce besoin urgent ? Avez-vous un timing de travail à nous communiquer ?*

*Je vous remercie pour la réponse,"*

#### Réponse de Madame Karine COSYNS

*« Le problème de la pénurie des places d'accueil n'est pas récent et préoccupe les gestionnaires communaux depuis des décennies. Il n'y a pas de solutions simples.*

*Pour rappel*

*2006-2012 : abandon du projet de crèche devant les coûts des frais de fonctionnement (Augusta Wauters)*

*2012-2018 : développement du service d'accueil des accueillantes conventionnées et ouverture du co-accueil à Gozée. Pérennisation du co-accueil de Thuillies et Biesme-Sous-Thuin*

*2018-2024 : fermeture du co-accueil de Gozée et Biesme-Sous-Thuin (pension, privé) et la crise COVID gèle toute initiative. Pas de statut pour les accueillantes (coût pour la Ville : 40.000 euros) avec décision logique de transférer le service à 2 ASBL (Cerf-Volant et Musti) avec l'avantage de donner un statut aux accueillantes. Déploiement de ce service avec une nouvelle accueillante à Thuillies en 2024.*

*Pour le dossier de la crèche de Thuillies, il faut savoir que le bâtiment (Maison de village) n'est pas conçu pour ce type de structure du fait de ses 2 niveaux. Or, les normes de l'ONE entendent assurer une offre sécuritaire et éducative. Pour répondre à ces normes, il fallait augmenter l'encadrement (mi-temps puéricultrice).*

*Quant au terme incompréhensible, je préfère me référer au souci d'une structure sécuritaire et éducative comme cité ci-dessus. Il ne s'agit pas de parquer des enfants mais de chercher leur développement en toute sécurité et malheureusement cela a un coût.*

*En 2026, il y aura un appel à projet. Il faudra explorer des modèles innovants en partenariat avec le secteur public, le secteur privé et le secteur associatif. La majorité y est attentive (PST) »*

#### 7. Question de Monsieur Eric FOURMEAU

*" Madame la Bourgmestre,*

*Suite aux différentes informations émises depuis plusieurs semaines sur les pages officielles Facebook /Instagram de la Ville de Thuin , certaines Thudiniennes et certains Thudiens s'interrogent et à juste titre non pas sur le fond mais bien sur la forme de ces publications...*

*En effet nous pouvons constater depuis la mise en place de la nouvelle majorité et plus précisément à partir du 17 décembre 2024, que toutes les publications abordant les thématiques de citoyenneté tels que la mobilité, les commerces, l'agenda du week-end, la sécurité, le développement local, le service travaux, la solidarité, l'enseignement, la collecte des déchets mais aussi les renseignements de l'administration sont systématiquement et à chaque fois dotés d'un fond bleu. Notons, pour le surplus, que ce bleu ne reflète pas plus les couleurs du drapeau ou des armoiries de la commune...*

*Alors nous savons que le Mouvement Réformateur (MR) utilise la couleur bleue comme couleur principale de son identité visuelle et que cette couleur est associée à l'idéologie libérale et conservatrice.*

*Et donc permettez-moi de m'interroger également sur ces publications et avec les questions suivantes :*

- Comment répondez-vous Mme la Bourgmestre aux préoccupations des citoyens qui pourraient percevoir cette couleur comme un biais politique ?*
- Y-a-t-il eu concertation avec l'ensemble du Collège et notamment votre partenaire de majorité ?*

- Si oui, doit-on s'attendre, à l'avenir, à une forme de communication sur fond bleu ou sur un fond turquoise qui viserait sans aucun doute à promouvoir certaines idées et convaincre le public de leur point de vue, faisant totalement fi de la nécessaire neutralité de l'institution ?
- Comment le collège s'assure-t-il que ces pratiques de communication respectent les principes éthiques et déontologiques pour éviter toute connotation politique ?
- Comment le Collège peut-il garantir une communication visuelle inclusive qui reflète la diversité de ses citoyens ?

*Je vous remercie pour la réponse,"*

Réponse de Madame Rachel SOBRY

*« Monsieur le Conseiller,*

*Merci pour cette question de la plus haute importance. Je reconnais bien, à travers celle-ci, l'opposition intelligente et constructive que vous nous avez promise en début de législature.*

*Vous signaler, tout d'abord, que je n'ai, pour ma part, reçu aucune interpellation d'éventuelles craintes de citoyens à ce propos.*

*Vous avez raison néanmoins, j'ai bien revu la forme de la Communication de la Ville ; plus précisément ce qu'on appelle, dans le jargon de la communication, l'identité visuelle. C'est-à-dire que j'ai revu les couleurs (et je suis effectivement revenue au bleu du blason officiel de la Ville), les polices et tailles de police, les graphismes etc.*

*Vous vous inquiétez, dans votre question, de l'état de la concertation dans mon Collège. Je crois pouvoir affirmer que la concertation est au max de ce qu'elle n'a jamais été. Je vous remercie de vous en soucier.*

*Vous vous inquiétez aussi que le fait qu'il y ait « du bleu ou du turquoise sur les visuels réseaux sociaux de la Ville puisse nous permettre de promouvoir certaines idées et convaincre le public, faisant totalement fi de la nécessaire neutralité de l'institution ».*

*Vous êtes donc en train de nous dire que pour vous, nos citoyens sont à ce point influençables, peu éclairés et si peu dotés de sens critique qu'ils seront manipulés dans leurs idées politiques parce qu'ils auront vu une toile de fond de couleur bleue sur Facebook ? Allez... C'est presque insultant à leur égard.*

*Deuxièmement, puisque vous semblez beaucoup vous intéresser aux couleurs depuis quelques mois (vous êtes même pratiquement un expert en colorimétrie puisque vous nous expliquez dans votre question que le bleu utilisé sur nos visuels n'est en plus pas le même bleu que celui du drapeau ou des armoiries de Thuin), je vous ai préparé ici un slide -avec le fameux bleu des visuels qui vous pose problème- qui reprend le blason de Thuin d'un côté et la charte graphique du MR de l'autre.*

*Monsieur Fourmeau estime que c'est plus le bleu du MR que le bleu du blason, bon... C'est votre avis, ce n'est pas le mien. Mais quand j'aurai un peu de temps à perdre, je mènerai peut-être un sondage : ce bleu vous fait-il penser au bleu du MR ? Au bleu du blason ? Au bleu du ciel ? Au bleu de votre Trappiste préférée ? Au bleu de la Sambre le jour où on pourra faire Thuin-plage.. ? Chacun voit le bleu qu'il veut.*

*Et puis je vous ai préparé un deuxième slide pour le surplus, avec deux anciennes publications sur les pages officielles de la Ville de Thuin.*

*Quoi ? Vous vouliez faire voter pour le MR ? Ça a marché ☺*

*Quid de la « nécessaire neutralité de l'institution » ?*

*Peut-être encore une chose, je n'ai pas reçu d'interpellation de citoyens me faisant part de leur crainte d'un « éventuel biais politique » ni d'une « communication de la Ville non inclusive et qui ne reflète pas la diversité de ses citoyens », j'ai en revanche reçu plusieurs retours positifs. Les deux qui reviennent le plus :*

*1) La Ville communique beaucoup plus qu'avant et c'est une bonne chose*

*2) Les communications de la Ville sont clairement identifiables par rapport à avant.*

*Et si j'ai souhaité pour la Ville de Thuin une communication très active, très dynamique, et qui se démarque visuellement Monsieur Fourmeau, ce n'est pas pour contaminer nos citoyens de l'idéologie libérale comme vous dites (vous aurez d'ailleurs remarqué que depuis que je suis bourgmestre, il n'y a aucune « idée » ou promotion politique qui soit publiée sur les réseaux officiels de la Ville, contrairement à ce qui était fait auparavant), mais le but c'est bien de mettre en avant le travail de notre Administration. Vous savez peut-être que dans le monde de la com', derrière une identité visuelle, il y a ce qu'on appelle une stratégie de communication. Ma stratégie de communication, grâce à cette identité visuelle, c'est de rendre beaucoup visible le travail quotidien de l'Administration. Et visiblement, ça marche.*

*Alors, je comprends que pour des personnes qui voient le beffroi en rouge pour l'éternité, ça doit faire mal au bide de voir du bleu sur les réseaux sociaux, surtout avec une Com' active, mais bon, soyons un peu sérieux."*

Madame BLANCHART regrette le ton moqueur de la réponse à Monsieur FOURMEAU.

Le Président prononce le huis clos.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 48.**

---

La Directrice générale,

Le Président,

La Bourgmestre,

Ingrid LAUWENS.

Simon NOEL.

Rachel SOBRY

---